



SOMMAIRE

	Pages
Point 5 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés (suite)	55
Point 15 de l'ordre du jour :	
Question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel ..	56

Président : M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Autriche, Canada, Inde, Indonésie, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/3446 et Corr.1, E/3476/Rev.1, E/L. 903) (suite)

1. M. FRANZI (Italie) déclare que, contrairement à toutes les autres délégations siégeant au Conseil, la délégation italienne n'a pu prendre part qu'à la dernière séance du Comité du développement industriel. M. Franzi a tout de même suivi les travaux du Comité en séance plénière et il estime que le Comité a accompli une tâche très utile au cours de sa première session. Il votera donc pour le projet de résolution du Brésil et du Royaume-Uni (E/L.903).

2. M. Franzi a l'impression que le programme de travail prévu pour le Secrétariat dans les recommandations du Conseil est trop lourd pour être mené à bien, surtout dans le courant de l'année 1961. Vu le surcroît de travail considérable confié au Secrétariat, la délégation italienne est en faveur du recrutement de personnel supplémentaire comme il est indiqué à l'annexe IV du rapport du Comité (E/3476/Rev.1).

3. Le Comité a souligné au paragraphe 136 de son rapport que le *Bulletin de l'industrialisation et de la productivité* et les autres documents publiés par l'ONU devaient atteindre directement les responsables du développement industriel dans les pays sous-développés. A cet égard, M. Franzi souhaite savoir quelles dispo-

sitions ont été prises pour assurer la diffusion de ces publications dans les pays où il n'existe pas de dépositaires des publications de l'ONU étant donné que, dans bien des cas, il s'agit de pays sous-développés.

4. M. HESSELLUND-JENSEN (Danemark) souligne que le Comité du développement industriel est chargé d'une tâche à long terme. A sa première session, il a établi des assises solides pour ses travaux futurs en examinant les problèmes de formation et de gestion, de planification et de programmation, et de financement. La délégation danoise coopérera sans réserve avec le Comité.

5. Le processus moderne d'industrialisation se caractérise notamment par l'application de méthodes scientifiques au développement des entreprises économiques. Le Danemark a constaté que l'industrialisation du secteur agricole est au moins aussi importante que celle du secteur industriel. Ce n'est qu'en assurant à l'agriculture un développement parallèle à celui de l'industrie que les pays sous-développés pourront jeter des bases solides de progrès économiques et qu'ils pourront nourrir leur population croissante.

6. En outre, aux derniers stades du développement, il n'existe pas, dans beaucoup de pays, de distinction très nette entre production agricole et production industrielle. On peut parfaitement considérer que les conserves et les produits congelés sont des produits industriels. Plusieurs pays en voie de développement auraient peut-être intérêt, en ce qui concerne leur industrialisation, à s'engager sur la voie suivie par le Danemark, dont l'expérience a été mentionnée en termes flatteurs par le Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à la 1140^e séance du Conseil.

7. Capitaux et assistance technique ne suffisent pas à assurer l'industrialisation des pays peu développés. Il faut également que des prix stables et raisonnables soient fixés pour leurs produits primaires, et que leur commerce extérieur s'accroisse afin que leur économie devienne indépendante. Il faut également qu'ils créent une structure sociale qui permette à la législature et à l'administration de fonctionner de manière régulière et efficace. Ces pays ont donc besoin d'une aide étrangère accrue, bien conçue et coordonnée, dépourvue de toute arrière-pensée politique.

8. Le montant total de l'assistance fournie par le Gouvernement danois aux pays en voie de développement s'élève actuellement chaque année à 3 ou 4 millions de dollars et on a pu noter avec satisfaction que la population danoise manifeste un intérêt croissant pour ces pays et se montre de plus en plus généreuse à leur égard. Il ne faut certes pas se montrer indifférent au développement mais il serait aussi dangereux d'exagérer les résultats que l'on peut obtenir.

9. L'une des plus grandes difficultés à surmonter est la pénurie de techniciens qualifiés et le Danemark a déjà songé à élargir son système d'enseignement afin de recevoir davantage de boursiers étrangers et de pouvoir envoyer un nombre suffisant d'experts danois aux pays qui en font la demande.

10. M. Hesselund-Jensen espère qu'à la suite des mesures prises dans le cadre du Conseil nordique, les pays scandinaves pourront fournir en commun une assistance aux pays peu développés.

11. La délégation danoise est satisfaite de l'importance que le Comité a attachée aux questions de formation et d'enseignement et elle a noté que les représentants des pays en voie de développement ont toujours demandé que l'aide étrangère dans ce domaine s'oriente vers l'enseignement spécialisé plutôt que vers la formation générale.

12. La délégation danoise appuie notamment les recommandations formulées par le Comité aux paragraphes 132 et 133 de son rapport (E/3476/Rev.1).

13. M. CARRILLO (Salvador) félicite le Comité de l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de la tâche qui lui était confiée.

14. La création, au Secrétariat de l'ONU, d'un centre de développement industriel et celle d'un groupe de travail intersessionnel, que le Comité a recommandées, seront extrêmement utiles et ces mesures se compléteront l'une l'autre. La délégation salvadorienne appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

15. M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) est satisfait de l'établissement du Comité du développement industriel, qui comble une lacune parmi les divers organes de l'ONU. A sa première session, le Comité a jeté des bases judicieuses pour ses travaux futurs et il a reconnu, à juste titre, que l'industrialisation des pays peu développés exigera une planification à long terme. La délégation tchécoslovaque appuie particulièrement le point de vue, dont il est fait état au paragraphe 51 du rapport du Comité, selon lequel il ne peut y avoir d'industrialisation accélérée sans intervention de l'Etat et il faut recourir à la planification centralisée pour atteindre cet objectif.

16. M. Zapotocky note avec satisfaction que le Comité souscrit à l'opinion énoncée par l'Assemblée générale au quatrième alinéa du préambule de sa résolution 1524 (XV) et qu'il a suggéré que le maximum d'efforts soit fait en vue d'encourager le commerce des produits primaires. Le Comité devrait se préoccuper particulièrement des mesures que les pays peu développés pourront prendre pour accroître leur commerce extérieur, en vue de consacrer à l'industrialisation les recettes qu'ils tireront de ce commerce. La délégation tchécoslovaque appuie les recommandations du Comité aux institutions internationales figurant aux paragraphes 122 à 124 du rapport et estime qu'il faut particulièrement insister sur la question soulevée à l'alinéa c du paragraphe 122.

17. Le PRESIDENT donne la parole au représentant de la Fédération syndicale mondiale.

18. M. CONNELLY (Fédération syndicale mondiale) dit que la FSM est convaincue que seule une industrialisation rapide peut permettre aux pays peu développés d'améliorer le niveau de vie de leur population, dont l'effectif s'accroît rapidement. Dans le monde entier, les syndicats affiliés à la Fédération font tous leurs efforts pour faciliter la croissance industrielle rapide de leurs pays respectifs.

19. Les obstacles majeurs au développement économique et à l'industrialisation des pays sous-développés sont constitués par les derniers vestiges du colonialisme et par le maintien de la domination économique des puissances impérialistes. Si des secteurs importants de l'économie des pays sous-développés sont contrôlés par les capitaux

des monopoles étrangers, cela signifie que des Etats théoriquement indépendants sont soumis à des pressions qui entravent bon nombre des transformations essentielles que le Comité du développement industriel a recommandées dans son rapport.

20. La FSM attache une importance particulière à l'avis du Comité exprimé au paragraphe 117 du rapport, selon lequel la formation et la stabilisation des ressources intérieures doivent constituer la principale source de financement pour le développement et à la recommandation énoncée au paragraphe 121 tendant à ce que le financement du développement économique par des capitaux étrangers, tant publics que privés, soit considéré comme une source complémentaire de capital venant s'ajouter aux ressources intérieures et favoriser la formation intérieure de capital.

21. Approuvant entièrement les dispositions de l'alinéa d du paragraphe 4 de la résolution 1515 (XV) de l'Assemblée générale, la FSM déplore que récemment plusieurs prêts du Fonds monétaire international aux pays d'Amérique latine n'aient été accordés qu'à la condition que ces pays instituent des programmes d'austérité. Un des résultats de cette politique a été une baisse de plus de 20 pour 100 des salaires réels en Argentine entre 1958 et 1960. En Uruguay et dans certains autres pays, le Fonds a exigé une dévaluation de la monnaie qui a entraîné un relèvement du prix des importations de biens d'équipement nécessaires à l'industrialisation.

22. Comme le Comité le dit au paragraphe 52 de son rapport, le succès de l'industrialisation dépend dans une large mesure du facteur humain qui intervient dans le processus de production. Le rôle des syndicats est extrêmement important à cet égard.

23. La FSM s'associe aux commentaires favorables qui ont été faits au sujet du rapport du Comité.

24. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution du Brésil et du Royaume-Uni (E/L.903).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Question des réunions du Conseil à l'échelon ministériel (E/3454, E/L. 904)

25. M. LEWANDOWSKI (Pologne) déclare que l'étude attentive des résultats de la première réunion du Conseil à l'échelon ministériel lors de la trentième session et des réponses des gouvernements (E/3454) à la question du Secrétariat a incité sa délégation à conclure que tous les membres du Conseil sont d'accord sur l'utilité de telles réunions, bien que certaines divergences d'opinions existent sur leur fréquence et les sujets qui doivent y être examinés. La délégation polonaise pense — comme le Président du Conseil de l'époque — que la première des réunions a donné des résultats constructifs, et c'est pourquoi elle a présenté le projet de résolution (E/L.904) dont le Conseil est saisi.

26. La délégation polonaise estime toutefois que les débats qui se sont déroulés lors de la première réunion à l'échelon ministériel ont été de portée trop générale. C'est pourquoi elle prévoit, dans le paragraphe 2 du dispositif de son projet de résolution, que l'on s'attachera surtout, lors de la prochaine réunion, à examiner la disproportion croissante entre les prix des produits de base et les prix des produits industriels, question considérée comme extrêmement importante. M. Lewandowski espère que le Conseil approuvera cette proposition et que la réunion des ministres, qui sera saisie d'une question précise, les inté-

ressés ayant eu deux mois pour se préparer, pourra aboutir à des conclusions fructueuses sur l'un des principaux problèmes économiques mondiaux.

27. M. PENTEADO (Brésil) indique que sa délégation a reçu pour instructions d'exposer les vues du Gouvernement brésilien sur la question soumise au Conseil, mais qu'elle s'est trouvée dans l'impossibilité de le faire par suite des horaires et dates limites arbitraires et déraisonnables fixés par le Secrétariat. La délégation brésilienne considère qu'il s'agit d'un problème grave et se propose de le soulever formellement en temps utile.

28. M. PAZHAWAK (Afghanistan) s'associe à ces remarques.

29. M. SILVA SUCRE (Venezuela) déclare que son gouvernement continue à attacher de l'importance à l'organisation périodique de réunions à l'échelon ministériel. Sa délégation appuie donc le projet de résolution polonais, bien qu'elle ne soit pas persuadée que l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce genre doive être aussi précis qu'il est dit dans le paragraphe 2 du dispositif de ce projet.

30. M. FRANZI (Italie) est favorable en général à l'idée de réunions du Conseil à l'échelon ministériel, mais estime que de telles réunions doivent être préparées avec soin et doivent traiter d'un ou de deux points précis de l'ordre du jour du Conseil où l'on ait des chances d'obtenir des résultats, sans s'écarter du champ d'activité du Conseil. La délégation italienne est en principe en faveur du projet de résolution polonais mais, tout en se réservant le droit de prendre à nouveau la parole au sujet du texte, M. Franzi suggère que l'on fasse mention, dans le préambule, des réponses des gouvernements figurant dans le document E/3454 et que l'on modifie le paragraphe 2 du dispositif comme suit : «...s'attachent surtout à examiner les problèmes internationaux relatifs aux produits de base » de manière à reprendre le titre du point correspondant de l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session. Toutefois, il est d'avis que le choix du sujet proposé par la délégation polonaise est bon, étant donné l'importance que les pays moins développés attachent à la question des fluctuations des prix des produits de base.

31. M. PAZHAWAK (Afghanistan) s'associe aux vues exprimées dans le paragraphe 11 de la réponse du Chili au questionnaire du Secrétaire général (E/3454), au troisième alinéa de la réponse du Danemark et aux deux derniers alinéas de la réponse des Etats-Unis. Toutefois, la délégation afghane n'élève pas d'objection contre l'adoption du projet de résolution polonais, si tel est le vœu de la majorité; elle s'abstiendra si le projet est mis aux voix.

32. M. TCHOBANOV (Bulgarie) appuie l'organisation de nouvelles réunions du Conseil à l'échelon ministériel mais estime, comme son gouvernement l'a signalé dans sa réponse, que de telles réunions seraient plus utiles si elles avaient un caractère officiel et un ordre du jour préparé à l'avance portant sur les principaux problèmes existant dans le domaine de la coopération économique entre les différents pays du monde. Quels que soient les défauts qui sont apparus pendant la dernière réunion, il ne faut pas condamner la méthode mais reconnaître que les réunions devront être mieux organisées à l'avenir. La délégation bulgare pense également que la disproportion croissante entre les prix des produits de base et les prix des produits industriels, qui constitue un problème important, pourrait être discutée avec fruit à l'échelon ministériel. C'est pourquoi elle appuiera le projet de résolution polonais.

33. M. WODAJO (Ethiopie) n'est pas hostile en principe à l'organisation de réunions du Conseil à l'échelon ministériel, mais éprouve certains doutes quant à l'utilité de telles réunions. Une des lois de la diplomatie semble être que plus l'échelon auquel se tiennent des réunions est élevé, plus les débats qui s'y déroulent sont vagues. En outre, la fréquence croissante de conférences intergouvernementales impose une charge trop lourde aux hauts fonctionnaires de nombreux pays sous-développés, qui sont obligés de s'absenter de leur poste de plus en plus souvent. Bien que le problème mentionné dans le paragraphe 2 du dispositif du projet polonais constitue un vice fondamental du commerce international, il ne pourra être résolu que progressivement, lors de patients échanges de vues durant des années, plutôt que par une réunion du type envisagé. L'attitude de la délégation éthiopienne à l'égard du projet de résolution polonais sera déterminée par ces considérations.

34. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) ne s'opposera pas à la proposition dont le Conseil est saisi si celle-ci répond au désir de la majorité, bien qu'il partage les doutes du représentant de l'Ethiopie quant à l'utilité de réunions à l'échelon ministériel. La dernière réunion de ce type n'a, semble-t-il, ni donné de résultats bien intéressants ni renforcé le prestige du Conseil, et l'on aurait tort de présumer que la présence de ministres ou de fonctionnaires de rang ministériel pourrait en elle-même avoir cet effet. En réalité, de telles réunions, si elles n'aboutissent pas à des résultats concluants, risquent d'avoir l'effet opposé. En tout cas, si l'on veut tenir pareilles réunions, il faut les préparer avec soin et le temps qui reste avant la trente-deuxième session du Conseil semble trop court pour cela. Il semblerait donc plus sage, si la majorité du Conseil pense qu'une telle réunion doit se tenir, de la prévoir pour une date ultérieure.

35. M. KAKITSUBO (Japon) déclare que son gouvernement n'a pas jugé entièrement satisfaisante la première réunion du Conseil à l'échelon ministériel. Toutefois, on ne peut se prononcer sur l'utilité de telles réunions d'après cette seule expérience, et la délégation japonaise n'est pas opposée en principe à ce qu'on la répète, bien que ces réunions ne soient opportunes que si elles sont préparées avec soin et que si l'on a des raisons de s'attendre à des résultats intéressants.

36. Le problème dont le projet de résolution polonais propose l'examen est incontestablement important, mais il se prête davantage à un examen attentif de la part d'organes tels que la Commission du commerce international des produits de base qu'à une discussion à l'échelon ministériel. On ne peut espérer aucun résultat positif si les ministres intéressés n'ont pas le temps d'étudier une telle question de près. La délégation japonaise n'est donc pas disposée à appuyer le projet de résolution.

37. M. GREEN (Nouvelle-Zélande) a été frappé par le nombre de réserves formulées dans les réponses des gouvernements (E/3454). Seuls deux Etats ont approuvé sans réserve l'idée de tenir de nouvelles réunions, alors que beaucoup ont souligné la nécessité de préparer et de choisir de façon appropriée certains sujets déterminés qui seraient portés à l'avance à la connaissance des participants. Le Gouvernement néo-zélandais continue à penser que la réunion à l'échelon ministériel, lors de la dernière session, n'a guère servi le prestige du Conseil — ce qui, de l'avis de ceux qui ont proposé cette réunion, était son principal objet — et que, pour ce qui est du prestige, le mieux serait de rendre la composition du Conseil plus représentative de celle de l'ONU qu'elle ne l'est actuellement.

38. Ce serait une erreur d'organiser si tôt une autre réunion du Conseil à l'échelon ministériel et M. Green suggère en conséquence que la délégation polonaise n'insiste pas sur sa proposition et que le Conseil ajourne à 1962 toute décision sur la question.

39. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) attache une grande importance aux travaux du Conseil et est favorable à toute mesure visant à augmenter son prestige en tant qu'organe économique principal de l'ONU. A cette fin, l'Union soviétique a constamment appuyé l'idée de tenir des réunions du Conseil à l'échelon ministériel. Un ministre de l'URSS a assisté à la trentième session du Conseil et beaucoup d'autres pays ont envoyé des ministres ou des vice-ministres.

40. M. Makeev se refuse à admettre que la première réunion à l'échelon ministériel n'ait pas été satisfaisante. Pareille affirmation est contraire à l'opinion formulée à la trentième session par le Président qui a fait observer, à l'issue de la discussion générale (1121^e séance), que les réunions du Conseil à l'échelon ministériel marquent un progrès dans l'accomplissement des tâches confiées au Conseil. En fait, les ministres qui ont assisté à la trentième session ont utilement examiné un certain nombre de problèmes économiques, ce qui justifie pleinement la continuation de ces réunions, comme l'ont estimé la plupart des pays qui ont répondu au questionnaire.

41. Les sujets que pourraient examiner les ministres ne manquent pas. Certains problèmes vitaux tels que les relations entre les pays très industrialisés et les pays sous-développés, ainsi qu'entre les pays ayant des structures économiques et sociales différentes, la situation économique mondiale, le développement des pays peu développés, les fluctuations des prix des produits de base, demandent à être résolus. Le représentant de l'URSS ne peut admettre, comme l'a dit le représentant de l'Ethiopie, que plus le rang des participants est élevé plus la qualité des débats diminue. Une réunion à l'échelon ministériel permettrait en outre des contacts officieux et un utile échange de vues.

42. Comme l'a fait observer le représentant du Japon, la préparation de ces réunions demande un certain temps, mais en fait tout le travail préparatoire est en cours; il s'effectue dans les organes subsidiaires du Conseil et ce sont les résultats de ce travail que le Conseil examinera à sa session d'été. Par exemple, dans le domaine important des prix des produits de base, le Conseil sera saisi à sa trente-deuxième session du rapport de la Commission du commerce international des produits de base.

43. La délégation de l'URSS approuve la déclaration contenue dans la réponse du Royaume-Uni (E/3454) selon laquelle ces réunions peuvent être utiles et instructives. Une autre réunion à l'échelon ministériel pourrait conduire à des décisions utiles favorisant le développement et la coopération économiques dans le monde entier.

44. Pour toutes ces raisons, M. Makeev appuie le projet de résolution polonais.

45. M. MAÑUECO (Espagne) fait observer que la réunion du Conseil à l'échelon ministériel qui a eu lieu au cours de la trentième session n'a pas donné de résultats justifiant les grands espoirs qu'elle avait fait naître. Les ministres intéressés ont fait une série de déclarations, sans lien entre elles, qui n'ont donné aucun résultat pratique. S'il est vrai que ces réunions peuvent favoriser des contacts utiles entre les pays, elles ne peuvent donner de bons résultats que si elles sont soigneusement préparées au niveau technique. A l'heure actuelle, les conditions pour tenir une autre réunion de ce genre ne sont pas

propices et il n'existe pas d'étude qui soit suffisamment avancée pour en justifier la discussion par des ministres. C'est pour cette raison que la délégation espagnole ne peut appuyer le projet de résolution polonais; cependant, au cas où il serait adopté, l'Espagne participerait à son exécution.

46. M. REVOL (France) constate que tous les membres du Conseil semblent être d'accord sur la valeur de l'idée dont s'inspire le projet de résolution polonais mais qu'ils sont un peu perplexes au sujet des difficultés qu'il soulève. La convocation de telles réunions ne doit pas devenir une simple routine; elle doit répondre à un besoin particulier. Le choix des sujets à examiner soulève également des difficultés pratiques: si les sujets sont soigneusement préparés à l'avance par les organes techniques compétents, il est possible que les ministres ne fassent qu'approuver les mesures recommandées; en revanche, si les ministres doivent prendre eux-mêmes certaines décisions déterminées, il est possible qu'ils soient gênés par le manque de connaissances techniques.

47. Comme l'a dit le représentant de la Nouvelle-Zélande, il importe de procéder avec prudence. La proposition tendant à tenir la trentième session à l'échelon ministériel a été examinée à la reprise de la vingt-huitième session. En comparaison, le délai prévu dans la proposition polonaise semble beaucoup trop court.

48. Le sujet choisi par la délégation polonaise augmente encore les difficultés du Conseil. Ainsi que l'a fait observer le représentant de l'Ethiopie, la disproportion entre les prix des produits de base et les prix des produits industriels n'est pas une question qui peut être résolue au cours d'une seule réunion ministérielle; c'est plutôt un problème qui exige une solution progressive. De toute façon, la Commission du commerce international des produits de base s'occupe déjà de la question et il semblerait préférable de l'aborder au Conseil lorsque les travaux de la Commission seront plus avancés.

49. M. DUDLEY (Royaume-Uni) se félicite de voir que les représentants de la Bulgarie, de la Pologne et de l'Union soviétique adoptent une idée qui a été émise à l'origine par le Secrétaire général.

50. Le Royaume-Uni envoie généralement un ministre à la session d'été du Conseil parce que la nature des sujets examinés justifie sa présence, mais il semble peu raisonnable d'adopter le principe que des ministres assisteraient aux réunions du Conseil et d'essayer ensuite de trouver des sujets qu'ils pourraient examiner. M. Dudley estime, comme les représentants de l'Ethiopie, de la France, du Japon et de la Nouvelle-Zélande, que de toute façon les délégations n'auraient pas le temps de se préparer à une réunion à l'échelon ministériel qui aurait lieu à la trente-deuxième session du Conseil. Il ne peut donc appuyer le projet de résolution polonais dans sa forme actuelle.

51. M. REGO MONTEIRO (Brésil) approuve en principe l'idée de tenir des réunions du Conseil à l'échelon ministériel, parce que ces réunions peuvent jouer un grand rôle en mettant en relief les problèmes importants dont le Conseil est saisi. La délégation brésilienne espère donc que de telles réunions auront lieu dans l'avenir. Cependant, le projet de résolution polonais n'énumère pas tous les sujets à discuter. Il serait préférable de demander au Secrétaire général de préparer, pour la réunion à l'échelon ministériel, un ordre du jour provisoire qui serait distribué aux fins d'examen à la reprise de la trente-deuxième session. Un projet de résolution pourrait alors être examiné.

52. M. RIFA'I (Jordanie) appuie le principe sur lequel est fondé le projet de résolution polonais, mais formule certaines réserves quant à la date et à l'ordre du jour de la réunion à l'échelon ministériel. Il s'abstiendra donc sur le projet de résolution.

53. M. RODRIGUEZ LARRETA (Uruguay) n'a rien contre les réunions du Conseil à l'échelon ministériel, mais estime qu'elles doivent constituer une exception et que les questions examinées doivent être strictement délimitées. Ces réunions doivent aussi être soigneusement préparées pour permettre aux ministres de prendre des décisions pratiques. Le représentant de l'Uruguay ne croit pas que la présence des ministres augmente le prestige du Conseil; seuls les membres réguliers du Conseil peuvent le faire en faisant preuve de persévérance.

54. La délégation uruguayenne approuve les réponses des Gouvernements français et néo-zélandais (E/3454) et estime que les réunions du Conseil à l'échelon ministériel ne doivent pas devenir un événement régulier. En tout cas, il ne serait pas possible d'organiser une telle réunion à la trente-deuxième session. Le sujet dont la délégation polonaise propose l'examen est déjà étudié par la Commission du commerce international des produits de

base. Il pourrait donc être opportun d'attendre que la Commission ait terminé ses travaux sur la question pour tenir la réunion à l'échelon ministériel.

55. M^{me} WRIGHT (Danemark) fait observer que tous les membres semblent d'accord sur l'utilité de tenir de temps à autre des réunions du Conseil à l'échelon ministériel. Elle suggère cependant que le Conseil demande au Secrétariat d'envoyer le projet de résolution polonais aux gouvernements des Etats Membres pour savoir si, à leur avis, le sujet dont la discussion est recommandée est assez important pour justifier une réunion à l'échelon ministériel et combien de temps ils estiment que la préparation d'une telle réunion exigerait. La question pourrait alors être examinée de nouveau à la reprise de la trente-deuxième session du Conseil.

56. M. LEWANDOWSKI (Pologne) dit que sa délégation est prête à insérer dans le préambule du projet de résolution un alinéa faisant mention des réponses des gouvernements des Etats Membres. Il prendra également en considération les autres observations formulées et espère présenter un texte révisé à la séance suivante.

La séance est levée à 13 h 5.